

LA FILIÈRE BOIS DANS LES ALPES DU SUD

par Yves JANVIER *

Au temps où la montagne vivait en autarcie, les bois des Alpes du Sud trouvaient en grande partie sur place des débouchés naturels. Les difficultés d'exploitation et la médiocre qualité des bois étaient intégrées dans les pratiques économiques : les comportements étaient obligés de s'y adapter. Depuis ce lointain passé, la montagne s'est transformée en une zone sous-peuplée, et la circulation facile des personnes et des matières premières a placé la production forestière des Alpes du Sud en concurrence directe avec celle des autres massifs forestiers français et des ressources internationales. En même temps, l'évolution technologique a substitué peu à peu au bois d'autres matières premières, notamment des dérivés pétroliers.

La forêt des Alpes du Sud, et plus généralement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1), supporte ainsi de plus en plus des conditions de concurrence qui lui sont défavorables, puisque les coûts d'exploitation sont fortement obérés par la nature du relief et que l'accroissement biologique est pénalisé par les conditions climatiques et pédologiques. Les seules politiques concernant le secteur du bois qui soient affirmées aujourd'hui sont fondées sur une doctrine strictement forestière, *établie sur des critères de production*; seules, elles sont impuissantes à rétablir des conditions normales de fonctionnement économique de la filière, faute de pouvoir intervenir sur l'aval (commercialisation, transformation) (2).

Par rapport à cette situation de l'environnement économique, on peut schématiquement fonder une politique relative à la forêt et à la filière bois sur deux attitudes différentes :

- ou bien on admet d'entrer dans le jeu de la stricte concurrence économique : on considèrera alors que seuls méritent d'être exploités les secteurs forestiers producteurs d'un bois de qualité convenable à un prix de revient suffisamment faible; cette politique trouve sa limite lorsque, comme c'est maintenant le cas, les surcoûts collectifs entraînés par les conséquences de la sous-exploitation (incendies, fermetures d'entreprises, etc.) deviennent insupportables;
- ou bien on prend comme référence la nécessité de maintenir sur le territoire montagnard une population et des activités économiques permanentes : quel que soit son état, la forêt ne peut alors être analysée que comme l'une des principales ressources naturelles de la région. On se trouve alors confronté au défi de tirer de cette ressource les moyens de faire vivre une partie de la population malgré une place a priori défavorable dans la situation concurrentielle.

Les lignes qui suivent voudraient seulement apporter quelques éléments de réflexion à ceux qui s'interrogent pour savoir si ce défi peut être relevé ou à ceux qui, dans d'autres régions, sont confrontés à des problèmes analogues.

(1) La Région Provence - Alpes - Côte d'Azur comprend les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, des Alpes Maritimes, du Var et de Vaucluse.

(2) Les décisions prises récemment au niveau du Gouvernement visent justement à corriger cette situation.

*Yves JANVIER

Ingénieur Conseil
38, rue Raphaël 13008 Marseille

1. RAPPEL DE QUELQUES DONNÉES

L'image que l'on peut avoir dans le public de la situation forestière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est très déformée par la publicité qui est donnée aux incendies de forêt : ceux-ci ne touchent en réalité qu'une partie faible de la surface forestière, concentrée essentiellement sur les forêts littorales. Il est donc sans doute utile, pour les lecteurs qui connaissent mal la région provençale, de rappeler en préalable quelques données essentielles. Le Massif des Alpes du Sud, constitué de la zone de haute et moyenne montagne de la Région représente environ la moitié de la surface de la Région ; c'est là qu'est localisée principalement la ressource forestière.

a) La forêt en place

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur supporte 1 115 000 ha de surface boisée, soit 28 % de son territoire. Sur ce total, la forêt domaniale couvre environ 210 000 ha, les forêts communales soumises environ 317 000 ha et les forêts privées 588 000 ha.

La forêt domaniale, constituée pour l'essentiel à partir de 1860 pour lutter contre l'érosion, est d'abord une forêt de protection et les options sylvicoles qui déterminent sa gestion mettent la priorité sur la protection des sols et la régularisation des régimes hydrauliques. Les forêts communales, elles, sont des forêts traditionnelles anciennes et elles ont généralement atteint un équilibre qui permet d'y appliquer une sylviculture de production. Quant à la forêt privée, elle est dans un état assez dégradé, soit parce que le morcellement de la propriété n'a pas permis d'y développer continuellement une sylviculture adaptée, soit parce qu'elle est proportionnellement plus représentée dans les zones où sévissent les épidémies et les incendies.

Le morcellement de la propriété privée constitue l'un des freins principaux à son exploitation rationnelle : les trois quarts de sa surface sont répartis entre près de 100 000 propriétaires possédant chacun en moyenne entre 1 et 2 ha, ce qui pousse les propriétaires forestiers à gérer dans une attitude patrimoniale et non d'agent de production, en escomptant en outre une éventuelle bonne opération foncière.

Pour compléter cette brève description de la forêt en place, il convient de remarquer :

- que les conditions d'accessibilité des massifs sont restés mauvaises en dépit des investissements réalisés en pistes forestières (certaines zones du massif restent encore inaccessibles et, dans les reliefs à forte pente, l'exploitation a pratiquement cessé depuis la disparition du câblage);
- que la qualité des bois reste en général médiocre et de vastes zones du massif forestier (en particulier dans la moyenne montagne) sont occupées par des taillis de chênes pubescents non entretenus faute de

- débouchés commerciaux ;
- que l'accroissement biologique est, en valeur absolue, peu important : l'Inventaire forestier national l'évalue en moyenne à 1,13 m³/ha/an.

b) Les flux à travers la filière bois

Le premier élément qui domine l'analyse des flux est la réduction très rapide des volumes exploités dans la forêt des Alpes du Sud : le tableau 1 ci-dessous montre que le volume exploité dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été quasiment divisé par deux entre 1959 et 1977.

On y remarque, également, que la structure d'utilisation des bois a évolué, seuls les bois de trituration étant en croissance. D'autre part, la première transformation, et notamment le sciage, reste proportionnellement peu représentée sur le territoire du massif forestier, puisque les scieurs des Alpes du Sud ne traitent dans leurs entreprises qu'un peu plus de 70 000 m³, soit environ 35 % seulement du volume des bois d'œuvre exploités dans la Région.

	1959	1977
PRODUCTION TOTALE	695 438	356 625
Bois d'œuvre	20 819	7 058
- feuillus	302 717	200 330
- résineux	—	—
	323 536	207 388
Bois de trituration	4 406	6 887
- feuillus	59 220	97 217
- résineux	—	—
	63 626	101 104
Autres bois d'industrie	96 130	15 192
Bois de chauffage	212 146	29 841

TABLEAU 1. — Production de la forêt. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (unités : m³).
Source : Service régional d'aménagement forestier (S.R.A.F.).

Départements	Bois d'œuvre		Bois d'industrie			Bois de feu	Total
	Feuillus	Résineux	Bois de Trit.	Bois de Mine	Autres B.I.		
Alpes de Haute Provence	713	51 547	42 585	3 372	3 688	6 548	108 453
Hautes Alpes	3 141	71 976	36 040	2 471	3 672	2 154	119 454
Alpes-Maritimes	—	38 578	8 898	303	114	2 185	50 078
Bouches-du-Rhône	1 265	4 073	13 489	—	—	2 554	21 381
Var	200	18 186	16 305	1 129	4	15 927	51 751
Vaucluse	3 370	2 894	8 485	940	1 483	3 557	20 729
Total	8 689	187 254	125 802	8 215	8 961	32 925	371 846

TABLEAU 2. — Détail de la production en volume en 1976 (Région P.A.C.-A.) (Unité : m³). Source S.R.A.F.

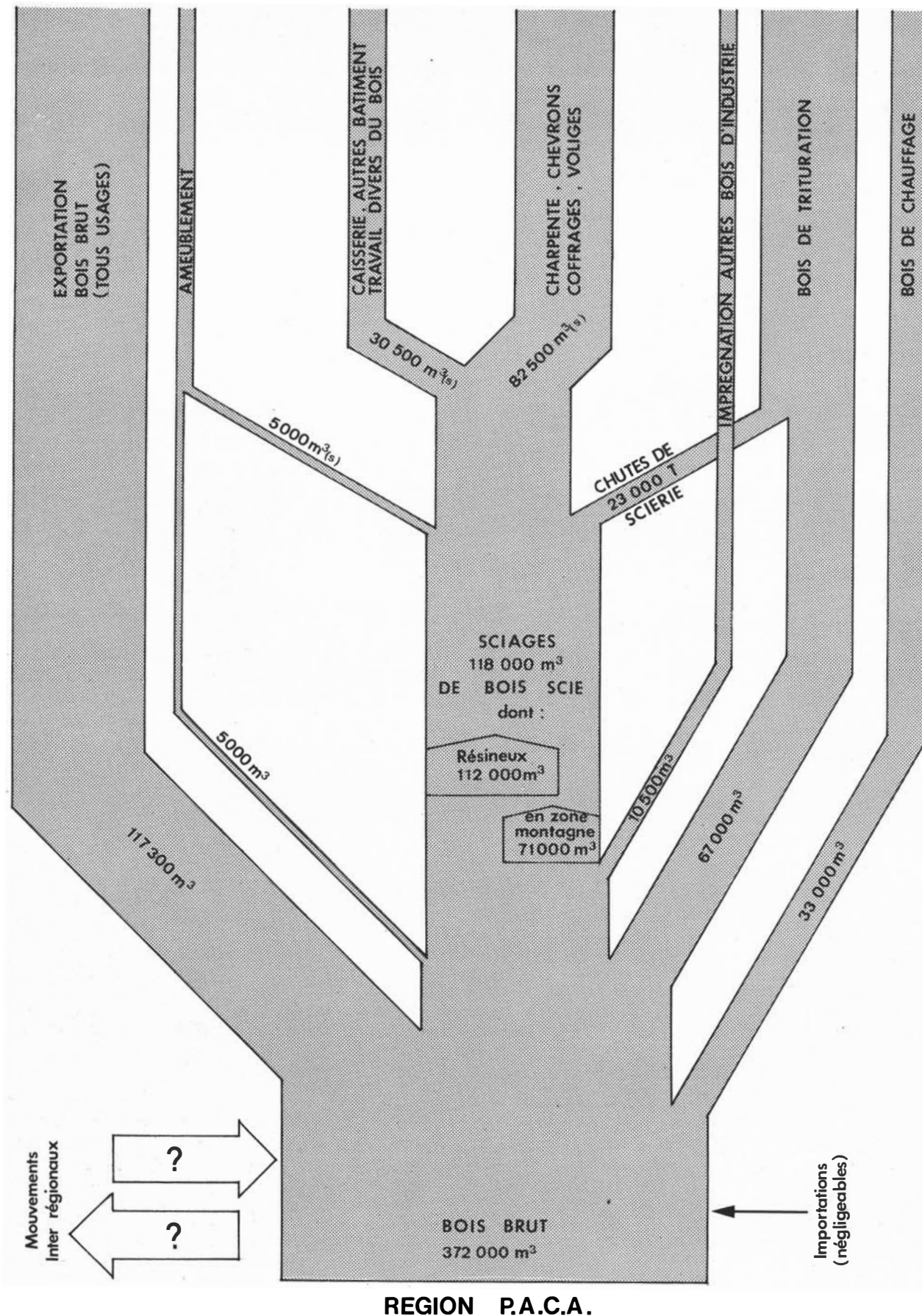


Figure 1 – Évaluation du flux physique du bois à l'entrée dans la filière amont Région P.A.C.A. (Bois tropicaux exclus)

TABLEAU 3 - Production en valeur hors taxes bois exploités (unité 1 000 F).
Source S.R.A.F.

Départements	Bois d'œuvre		Bois d'industrie			Bois de feu	Total
	Feuil-lus	Rési-neux	Bois de Trit.	Bois de Mine	Autres B.I.		
Alpes de Haute Provence	-	10 105	3 985	330	570	441	15 431
Hautes Alpes	330	15 710	3 510	230	750	130	20 660
Alpes-Maritimes	-	9 450	1 035	-	-	130	10 615
Bouches-du-Rhône	120	600	1 380	-	-	210	2 310
Var	-	2 980	1 520	120	-	1 040	5 660
Vaucluse	360	510	880	120	150	260	2 280
Total	810	39 355	12 310	800	1 470	2 211	56 956

c) Le poids économique de la filière bois

Au niveau de l'exploitation forestière, la valeur hors taxes totale des bois exploités en 1976 est évaluée à près de 57 000 000 F (cf. tableau ci-contre soit, en moyenne, environ 150 F/m³ exploité.

Ce résultat montre qu'en moyenne les produits à forte valeur sont absents de la production régionale (on ne scie, dans les Alpes du Sud, que 170 m³ de noyer par an !); qui plus est, on s'aperçoit, par l'analyse du commerce extérieur de la région que même, à catégorie de produits donnée, la valeur unitaire (à la tonne ou au m³) des produits exportés est plus faible que celle des produits importés.

En ce qui concerne les entreprises, la filière bois fait vivre, sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur environ 8 500 entreprises occupant près de 22 000 personnes.

L'analyse de la structure d'entreprise montre la prédominance de petites structures à caractère artisanal, quel que soit le niveau dans la filière de transformation (à l'exclusion du secteur de pâte à papier); ce tissu économique très éclaté, de faible densité, rend a priori très difficile la restructuration spontanée de la filière.

Produits	Import	Export
Bois brut	66 787	29 795
Sciages	91 932	10 911
Panneaux	57 930	8 244
Bâtiment, emballages et divers	26 917	23 359
Meubles	278 880	20 928
Pâtes à papier	31 119	30 984
Papiers et cartons	175 385	124 051
Total	728 950	248 272

TABLEAU 4 - Commerce extérieur région P.A.C.A. - Année 1977 (unités 1 000 F).
Source S.R.A.F.

Secteurs d'activité	Nombre d'entre-prises	Nombre de salariés	Nombre de non salariés
Sylviculture et exploitants forestiers	197	348	111
Première transformation	166	828	74
Deuxième transformation	6 709	12 142	3 507
Négoce	1 344	4 182	488
Total	8 416	17 500	4 180

TABLEAU 5 - Les emplois en 1977.
Source : fichier I.N.S.E.E.

d) Les rapports de production

L'ensemble de la situation décrite rapidement ci-dessus a engendré des rapports de production entre les partenaires économiques dont les déséquilibres structurels accentuent la fragilité des entreprises de l'arrière-pays. En effet le secteur amont de la filière : scieurs, exploitants, propriétaires (O.N.F. mis à part) est constitué d'un tissu très éclaté d'agents économiques dont les débouchés se situent dans des systèmes organisés au niveau industriel. Les critères de gestion, les poids relatifs dans les négociations et les ha-

bitudes professionnelles sont trop différents pour que des rapports bi-latéraux puissent s'établir dans un respect équilibré des intérêts des deux parties.

Les mécanismes de commercialisation (estimation des bois sur pied, adjudication descendante, refus d'établir des contrats de vente ou d'approvisionnement de longue durée) amplifient les variations brutales des cours du bois brut et du bois après première transformation; ils obligent les acteurs de la filière amont à avoir un comportement spéculatif opposé, par nature, à une gestion à caractère industriel.

Bien plus, ces mécanismes commerciaux laissent en réalité aux plus petites entreprises – les exploitants et les scieurs – la charge d'amortir les à-coups du marché sur leur propre trésorerie. On ne peut donc pas s'étonner que le marché du bois (au moins sur l'amont de la filière) fonctionne selon des modalités confidentielles et qu'il ne se produise spontanément aucune régularisation dans les mécanismes de marché.

Enfin, il faut signaler que les Alpes du Sud subissent depuis plusieurs années une fermeture progressive des débouchés qu'avaient les bois locaux. Rappelons par exemple : la fermeture en 1978 des usines de pâte à papier d'Italie du Nord, la suppression quasi-totale depuis 15 ans, du marché du bois de feu, l'extinction des débouchés des bois de mines et de poteaux, l'encombrement croissant du marché du bois à palette et les exigences de plus en plus strictes (en qualité et en régularité) des industriels de la charpente et de la menuiserie, acheteurs de grosses quantités. Le seul élément qui apparaît actuellement moteur dans l'environnement commercial des Alpes du Sud, provient de l'accroissement de capacité de la papeterie de Tarascon dont les approvisionnements sur les Alpes du Sud doivent au moins doubler dans les toutes prochaines années.

Globalement, la situation de la filière bois se caractérise donc, sur les Alpes du Sud, par l'absence d'une pression des consommateurs de bois sur la production ; les forestiers et professionnels du bois de la Région en sont donc réduits à trouver en eux-mêmes leur propre dynamisme et sont condamnés à promouvoir, par rapport à l'extérieur, la réorganisation de leur secteur d'activité. Faute de cela, la croissance d'une demande portant, comme c'est le cas actuellement, sur un seul secteur de production (le bois de trituration), risque de déséquilibrer encore davantage le fonctionnement de la filière.

2. QUELS PEUVENT ÊTRE LES RÔLES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR DU BOIS DANS LES ALPES DU SUD ?

La plupart du temps, les analyses économiques du secteur du bois sont, pour les Alpes du Sud, pratiquement limitées au fonctionnement de l'amont de la filière : la raison en est sans doute que les industriels de deuxième transformation sont très peu représentés sur le territoire et que l'essentiel du chiffre d'affaires du négoce est localisé sur les zones littorales. Il s'ensuit que les réflexions sont cantonnées à l'intérieur d'un milieu confronté aux problèmes de production forestière ; ainsi, les blocages au développement de l'ensemble du système sont-ils quasi automatiquement identifiés aux contraintes vécues à ce niveau (insuffisance des routes forestières, etc.). Le problème de fond, cependant, ne nous semble pas résider là : il est d'abord de reconnaître les enjeux économiques qui peuvent être poursuivis dans des conditions plausibles d'équilibre financier.

Il est manifeste, en effet, que la forêt des Alpes du Sud subit, au fur et à mesure que la recherche de la qualité de vie devient une référence explicite, une transformation d'image qui lui est préjudiciable. Sa faible rentabilité conduit les institutions et la population, en dehors du milieu professionnel, à lui reconnaître prioritairement des rôles de maintien de l'environnement physique, de protection des sols, de décoration paysagère, et autres fonctions d'intérêt public ; parallèlement, sa vocation économique est perçue comme de plus en plus marginale et les professionnels du bois risquent, à terme, d'être assimilés comme les agriculteurs à des « jardiniers de la montagne ».

Il est évident que ces thèses, pour fondées qu'elles soient, sont incapables de créer ou de supporter une réelle dynamique économique. On oublie trop, en effet, que le secteur du bois est un secteur d'investissements

lourds, de niveau industriel ; et cette réalité ne peut pas être masquée par des considérations poétiques. Pour que, à nouveau, les investissements publics et privés se mobilisent sur le secteur du bois, il faut pouvoir afficher quelle est, en nature et en importance, la contribution que l'on espère voir la forêt des Alpes du Sud apporter à l'économie nationale et régionale.

Dans une telle recherche, il semble qu'on puisse raisonnablement s'appuyer sur trois bases différentes pour améliorer la valorisation de la forêt et de la filière bois.

a) La première devrait être fondée, dans la zone particulière des Alpes du Sud, sur une *révision de concepts utilisés jusqu'à présent pour raisonner l'espace forestier*. Beaucoup d'efforts ont été, jusqu'à présent, dépensés par les gestionnaires de la forêt pour protéger celle-ci et lui garantir une stabilité biologique. On a donc pratiqué plutôt une politique d'isolement, de spécialisation des espaces qui confortait également la rentabilité des opérations de sylviculture et d'exploitation. Mais actuellement, la surpopulation et la surexploitation de l'espace agricole ne sont plus le problème de la montagne et les agressions auxquelles est soumise la forêt sont plutôt engendrées par la fréquentation touristique ou la construction, que par les activités productrices des populations résidentes. N'est-il donc pas possible de réviser certaines positions pour faire en sorte que la rentabilisation d'un espace forestier donné ne soit pas calculée uniquement en comparant les dépenses de sylviculture et les recettes en vente de bois ? De meilleurs équilibres financiers ne pourraient-ils pas être trouvés (quitte à réduire un peu le volume de bois produit) en associant à la production forestière proprement dite des productions complémentaires : élevage, cultures adaptées au milieu forestier (champignons, gibier), productions spécifiques (graines, plants), etc. ? Cette approche prend tout son intérêt si l'on considère que la forêt est l'un des constituants du milieu naturel de la montagne et, comme tel, doit faire l'objet d'une gestion qui facilite, autant que faire se peut, la vie des

populations locales. En particulier toute solution qui permettrait à l'espace forestier d'apporter, fût-ce partiellement, des recettes financières annuelles pourrait modifier fondamentalement l'attitude des propriétaires forestiers.

b) Le second point de réflexion concerne l'*adéquation de la production de bois aux conditions industrielles de la transformation*. Le premier aspect à prendre en considération est l'évolution des technologies industrielles vers une consommation accrue de bois sous forme de déchets. Les difficultés croissantes d'approvisionnement en matières premières, notamment énergétiques, font émerger des procédés industriels de transformation faisant appel au bois dans de nombreux secteurs de l'économie. Mais la caractéristique commune de tous ces procédés est d'utiliser le bois comme une matière première, autrement dit, de ne faire appel qu'à sa constitution chimique indépendamment de ses caractéristiques mécaniques. On voit donc se dessiner une tendance où l'on demandera à la forêt de produire une proportion de plus en plus grande de déchets... A tel point, qu'on peut se demander si d'ici quelques années une sylviculture permettant de produire du « *déchet* » comme production principale à bas prix ne va pas présenter un intérêt primordial.

Le second aspect concerne les bois d'œuvre courants (charpente, par exemple) pour lesquels l'adaptation de la production aux conditions industrielles réclame la capacité de négocier des volumes importants de bois strictement normalisés en dimensions, essences et qualité. L'adaptation dans ce sens, elle, touche essentiellement l'organisation de centres de production et surtout des structures de commercialisation : on pourrait donc penser, a priori, qu'elle sera plus facile.

La confrontation de ces deux aspects de l'évolution met les Alpes du Sud dans une situation quelque peu paradoxale. En effet, la qualité des bois actuellement en place les destine, pour une part relativement importante, à la trituration, mais les coûts d'exploitation élevés ne peuvent être correctement amortis que sur du bois d'œuvre. L'intérêt que présente l'accroissement du marché des bois de trituration est donc compensé, dans les Alpes du Sud, par les difficultés à trouver les volumes de bois d'œuvre nécessaires pour produire du déchet. Cette apparente contradiction pourrait être trouvée une solution partielle dans le développement de techniques permettant d'utiliser comme matériau d'œuvre une partie des bois traditionnellement affectés au secteur de la trituration. Les projets en cours d'étude à l'occasion du doublement de l'usine de Tarascon (sciage des petits bois, aboutage, etc.) pourront permettre de mieux éclairer ce type d'opportunités.

c) La troisième base de réflexion résulte d'un point de vue différent : les lignes précédentes concernaient la transformation de volumes de bois très importants, de qualité standard médiocre ; le point de vue que nous souhaitons prendre maintenant est de *développer les valeurs ajoutées les plus fortes possibles pour des entreprises ou des emplois locaux de transformation*. On quitte alors le domaine de l'industrie et des gros investissements pour aborder le secteur de l'artisanat ou de la petite entreprise traitant de petits volumes de produits élaborés. Les atouts de ce type de production se trouvent soit dans le matériau (Cyprés, Pin cembro, Mélèze, Buis, Genévrier, Noyer, arbre fruitier, etc.), soit dans l'originalité de l'usage (bardeau, pavage pour atelier de tôlerie, panneau décoratif, bois tourné, etc.).

Pour jouer cet atout, il faut naturellement renforcer la structure de production de la zone de l'arrière-pays et donc, là comme ailleurs, trouver des entrepreneurs, des réseaux commerciaux et assurer la formation technique. Mais, il faut aussi que les modalités d'exploitation et de commercialisation de bois et, à plus long terme, les choix d'essences dans les plantations maintiennent une capacité d'approvisionnement de ce type d'activités. On ne peut pas compter, au moins au niveau des pratiques sylvicoles, sur les propriétaires privés pour prendre en considération ce type de préoccupations. Par contre, l'intérêt bien compris des communes serait de préserver, dans la gestion de leur forêt, l'existence d'une ressource permettant, au niveau d'une vallée par exemple, de garantir dans leur stratégie de développement, la place de ce type d'activités.

Ces quelques réflexions ne peuvent, ni prétendre dresser un panorama complet du système complexe que constitue la filière bois, ni apporter des solutions simplistes à un problème délicat. Nous voudrions toutefois revenir en conclusion sur la certitude que nous avons que les institutions et organismes ayant une responsabilité dans ce secteur ne pourront pas imaginer des solutions opérationnelles, partielles ou totales, instantanées ou progressives, si elles ne sont pas auparavant convaincues qu'elles doivent trouver une organisation du secteur qui assure sa rentabilité économique. Face aux dimensions du problème, les refuges dans l'appel à la solidarité nationale ou dans la « rémunération » d'une utilité sociale de la forêt ne peuvent être que des faux-fuyants : ces points de vue ne pourront intervenir financièrement qu'à la marge des solutions économiques.

Y.J.